



Combatif Engagé Solidaire

COMPTE RENDU DU CSE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2020

Convocation et Ordre du Jour

Le Comité Social et Economique se réunira en réunion extraordinaire le Jeudi 16 Juillet 2020 de 09H30 à 12H30 – En visioconférence

L'ordre du jour sera le suivant :

- Information sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activité post-confinement – Palier 3

Préambule

Les élu-e-s ont été convoqué-e-s par la direction afin de les informer du nouveau Plan de Reprise des Activités qui prendra effet le 20 juillet.

Les agent-e-s ont à peine eu le temps d'assimiler les changements du PRA phase 1 (18 mai) puis phase 2 (27 juin) qu'il va falloir de nouveau s'adapter aux nouvelles mesures sanitaires de la phase 3.

Le président de séance a quitté l'instance $\frac{3}{4}$ heures avant la fin sans même l'annoncer !
Démontrant à nouveau son manque de respect pour les élu-e-s et donc pour les agent-e-s !

Avant d'ouvrir la séance, la direction apporte une précision concernant les annonces gouvernementales sur le port du masque obligatoire à compter du 1^{er} aout. Pôle Emploi attend la parution du décret qui doit préciser les établissements concernés par cette décision.

En attendant, en Bretagne, la consigne donnée perdure, à savoir : tout usager qui entre à Pôle Emploi doit porter un masque ; s'il n'en possède pas, on lui en propose un, s'il refuse d'en porter un, sa question sera traitée de manière dématérialisée.

Analyse de la CGT : Le jour du CSE il était annoncé dans la presse, 110 nouveaux cas de contamination en 5 jours en Bretagne. Les élu-e-s CGT ont réaffirmé qu'un allègement des mesures sanitaires dans ce contexte était source de risques pour les agent-e-s, les usager-ère-s et leurs familles. Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne, le port du masque doit être obligatoire pour tou-te-s agent-e-s, usager-ère-s, prestataires externes à l'intérieur des locaux de Pôle Emploi en toute circonstance.

Alerte des élu-e-s CGT et SNU concernant le Plan de Reprise des Activités phase 2

Suite au CSE du 25 juin, les élu-e-s CGT et SNU ont été alerté-e-s par plusieurs agent-e-s notamment du Finistère de difficultés sur leurs sites. Leurs ELD, plus zélées que les autres, ont mis en place des mesures non conformes au Plan de reprise présentée par la direction en CSE. La CGT et le SNU ont dénoncé ces pratiques en séance.

La direction a indiqué ne pas remettre en cause les propos des élu-e-s. Cependant, les remarques, les questionnements évoqués montrent clairement qu'elle apporte un soutien total à ses ELD quoiqu'il se passe !

Par contre, s'agissant des appréhensions des agent-e-s à revenir sur site, ou d'autres difficultés évoquées par les élu-e-s, la direction n'hésite pas à rappeler que les agent-e-s ont un contrat de travail qu'ils-elles se doivent de respecter ! Deux poids , deux mesures !

ALERTE des élu-e-s CSE CGT et SNU CSE Extraordinaire du 16/07/2020 Plan de Reprise des Activités phase 3

Le palier 2 de la reprise d'activité post confinement a été présenté lors du CSE du 25 juin et du CSEC du 22 juin 2020 avec pour principe central : le retour progressif à une situation normale sur site de l'ensemble de nos activités dans le respect continu des mesures sanitaires telles que défini dans le dossier du CSEC du 15 mai dernier.

Lors de ce CSE du 25 juin, en réponse aux interrogations des élu-e-s, la direction régionale a notamment confirmé que concernant le télétravail, rien ne changeait pour l'instant, dans l'attente d'une position de la Direction Générale.

Cependant, nous constatons que **dès le lendemain du CSE**, des instructions mettant fin à tout télétravail exceptionnel et demandant **le retour de tous les agent-e-s sur site dès le lundi 29 juin** ont été immédiatement communiquées, a minima dans le département du Finistère, au cours de la réunion hebdomadaire le même jour, ou immédiatement à l'issue de cette réunion par voie de mail.

Dès le mardi 30 juin, nous avons été interpellés au sujet de différentes problématiques liées à ce retour précipité sur site, **en contradiction avec tout principe de progressivité** :

- Difficultés d'attribution de bureaux et de postes de travail, en lien avec l'absence de plannings, ou des plannings non finalisés. Ceci a entraîné des situations de conflit entre collègues en lien avec ce manque de clarté et de transparence, des incompréhensions au sein de certaines équipes, un sentiment d'iniquité ou de manque de prise en compte des besoins sur site...
- Indisponibilité de certaines ELD ces 2 premiers jours de reprise car en réunion (toute la journée...) notamment pour gérer dans l'urgence (en moins de 24H) l'organisation des activités sur site et la réception du public en respectant les règles sanitaires,
- Des situations d'imprécisions pouvant entraîner des conséquences graves quant à la conduite à tenir pour des collègues à risque COVID ou vivant avec des personnes à risque COVID. En particulier un flottement quant à leur présence physique à l'agence ou au maintien du télétravail exceptionnel les concernant (faute d'instruction précise de la direction régionale ou de la direction départementale dès le 26 juin et pendant plusieurs jours),
- La crainte que les mesures de prévention sanitaires ne puissent plus s'appliquer du fait d'un trop grand nombre de DE convoqués. Lors de la venue sur site de représentants du personnel dans cette période, nous avons été interpellés par des collègues qui témoignent de leur inquiétude concernant le manque de visibilité sur la comptabilisation totale d'un nombre de DE pouvant être convoqués en même temps, pas ou peu d'information ou de communication locale sur ces éléments factuels et sur qui les communique. Sur plusieurs sites du Finistère, nous avons relevé des disparités d'information et de consignes entre REP et équipes, notamment sur l'obligation lorsque l'on est sur site de convoquer physiquement les DE sans caractère d'urgence prioritaire. Pour exemple, sur des portefeuilles de SUIVI, habituellement contactés par téléphone ou Visio, il est demandé de convoquer physiquement des DE.
- Difficulté de prendre le repas du midi par rapport au nombre de places disponibles dans les cafétérias et dans le délai imparti.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID, les objectifs restent les mêmes et il est aussi demandé dans certaines agences d'envisager de compenser à partir de septembre le retard des objectifs annuels dus au confinement. Dans ce contexte, nous constatons, le peu

de culture du risque psycho social à Pôle Emploi sur les conséquences du COVID, pouvant générer des risques critiques pour la santé. Ce manque de culture du risque génère de l'inquiétude, de la tension et une surcharge mentale, du stress chronique, avec un fort risque de burn-out à tous les niveaux opérationnels de l'établissement (encadrant-e-s, non encadrant-e-s).

Nous notons la contradiction avec les instructions de la DG qui précise le 3 juillet le maintien du télétravail exceptionnel afin notamment d'assurer une progressivité, sans oublier la protection des plus fragiles face au risque de contamination et ainsi le caractère précipité du retour sur site, notamment dans le 29, augmentant l'exposition des collègues au risque de contamination à la Covid.

Par ailleurs nous attirons l'attention de la direction sur de nouvelles données scientifiques concernant la probable diffusion par voie aérienne du coronavirus, dont vous trouverez les articles en pièce jointes.

Nous avons pu constater ces derniers jours, sur le terrain, l'organisation des consignes sanitaires telles que données par la DR et la DG concernant la préparation des salles de réunion. Cependant sur certains sites, des salles ne peuvent pas être aérées naturellement du fait de la conception des locaux. Nous rappelons notre alerte que nous avons déjà faite le PRA1 quant au risque potentiel de transmission par voie aérienne, qui est à nouveau pointé par des chercheurs qui interpellent actuellement l'OMS sur ce sujet.

Pour nous, le PRA 2 risque de mettre à mal toute l'organisation et les précautions sanitaires réalisées précédemment du fait de sa mise en œuvre précipitée.

D'autre part, nous sommes interpellés sur le sujet des agents vulnérables ainsi que les conjoints ou parents vulnérables. Nous constatons des traitements différenciés selon les agences sur la région. Ce risque particulier et critique ne nous semble pas complètement pris en compte, et d'une façon hétérogène. La situation de ces personnes doit être « immédiatement » sécurisée. A titre d'exemple, certaines personnes bénéficient d'un nombre de jours différent de télétravail exceptionnel. Il est également demandé des renouvellements de certificats d'isolement ce qui est mal vécu par des collègues voire ressenti comme inapproprié et abusif. La situation de ces personnes doit être « immédiatement » sécurisée. Ceci ne nous semble pas conforme avec les directives de la direction générale

Nous alertons notre direction régionale sur l'écart d'interprétation des consignes qui constitue un risque très important de défaut d'application du protocole sanitaire.

Enfin pour exemple, nous vous faisons part d'un témoignage parmi tant d'autres, reçu d'un collègue sur site illustrant ces éléments :
Le quotidien de " l'organisation non organisée".

1) M. X (REP) fait la visite de Mme Y. qui revient pour la première fois et lui indique que les toilettes publiques sont ouvertes.

Je lui dis non... Il me rétorque si depuis la semaine dernière... pour finir par lui dire que personne n'a l'info.

2) Le facteur passe, le courrier départ n'est pas au sas sanitaire, je vais voir au niveau du tri, rien , je le trouve au poste du MANAC, je le remets au facteur qui revient 5 minutes après en me rendant un colis nous étant destiné qui était dans le courrier départ...

3) Mme X (responsable sur site) m'informe hier qu'elle a enfin la procédure du registre sanitaire et de GOA, je lui dis qu'il faut un mail pour informer tous ceux qui passent au sas mais rien et comme d'hab' personne ne fait pareil...

4) Atelier ce matin, je soulève la question de la zone d'attente, personne n'y a pensé. Il n'y a que 3 convoqués ... et quand bien même, on les met où ?

5) Il y a foule ce matin, le collègue prévu en AZLA s'est positionné en AIC durant une bonne heure afin de gérer le flux donc 2 AIC mais le service civique se retrouve de fait tout seul, avec à un moment 3 personnes en attente car les 3 bornes étaient prises ...

La convergence de tous ces éléments amène une inquiétude et une tension en post-accueil tant sur le plan organisationnel que sur le plan sanitaire.

Plan de Reprise des Activités phase 3

La phase 3 du PRA est nationale avec une mise en œuvre identique dans toutes les régions. Elle constitue une « *nouvelle étape d'allègement des mesures sanitaires en termes RH et organisationnelles à compter du 20 juillet avec un retour à la normale des activités sur sites et à l'extérieur.* »

1 / Principes RH :

1 – 1 Télétravail :

- Le recours au télétravail généralisé prend fin. Le travail en présentiel redevient la règle.
- Du 1^{er} septembre au 31 décembre, de nouvelles modalités de télétravail transitoires sont mises en place dans l'attente de l'ouverture des négociations sur un accord télétravail cet automne.
- Pour les agent-e-s qui souhaitent télétravailler :
 - ✓ A compter du 20 juillet, la demande de télétravail est ouverte, dans la limite de 2 jours par semaine, à tous les personnels qui en feront la demande. Cette demande est à faire par mail auprès de l'ELD.
 - ✓ Les demandes seront acceptées ou non par les ELD seules, en fonction des « nécessités de service » et pourront être accordées par rotation avec les autres agents (pas de jours fixe)... la direction ne donne aucune information concernant le délai de réponse, les critères retenus pour accorder ou refuser.
 - ✓ Si l'agent-e était télétravailleur-euse habituel-le, il-elle peut demander une seconde journée pour la période jusqu'au 31 août.
 - ✓ A compter du 1^{er} septembre tous les agent-e-s qui souhaitent télétravailler, devront faire la demande auprès de leur ELD par mail.
 - ✓ Les agent-e-s vulnérables, conjoints ou parents d'une personne vulnérable vivant dans le même foyer, pourront continuer à télétravailler 5 jours par semaine à condition d'en faire la demande auprès de leur ELD. S'ils-elles souhaitent revenir travailler sur site : du matériel de protection individuel leur sera fourni.
 - ✓ Les télétravailleur-euse-s de statut Public ou avec reconnaissance TH ne sont pas concerné-e-s par ces nouvelles modalités.
 - ✓ L'indemnité forfaitaire de 10 euros mensuelle dans la limite de 100 euros annuels perdure jusqu'au 31 décembre.
 - ✓ Le travail de proximité disparaît

1 – 2 : Badgeage :

Pendant toute la crise sanitaire, le badgeage sur la badgeuse ou sur le poste de travail perdure. Les télétravailleur-euse-s badgent sur leur poste de travail comme habituellement

1 – 3 : Trajet domicile / travail :

Depuis le début de la crise sanitaire, les agent-e-s qui prenaient habituellement les transports en commun pouvaient se faire rembourser s'ils-elles prenaient leur véhicule personnel ; ce dispositif a pris fin le 1^{er} juillet.

1 – 4 : Garde d'enfant :

Ce dispositif est terminé pour l'ensemble des agent-e-s depuis le 6 juillet.

1 – 5 : Congés : Rappel :

Pour les agent-e-s de droit privé la date de prise des congés a été reportée au 31 décembre 2020. Pour les agent-e-s de droit public, la date de prise des congés a été reportée au 5 mars 2021.

1 – 7 : DUERP :

Depuis le 13 juillet, une nouvelle matrice nationale a été envoyée à l'ensemble des régions afin d'être conforme au PRA phase 3. Les DUERP en région ont été actualisés en version papier sur chaque site afin d'y intégrer la nouvelle matrice et les nouvelles jauges (nombres maxi d'usager-ère-s et agent-e-s présent-e-s sur les sites).

Les nouvelles jauges tiennent compte des nouvelles distances de sécurité qui passent à 1 mètre en toute circonstance (si ce n'est pas possible le port du masque est obligatoire).

La cotation des risques biologiques et psycho-sociaux restent inchangés.

Analyse de la CGT : Pour la CGT Pôle Emploi, même si le télétravail tel qu'il est organisé à Pôle Emploi ne doit pas être généralisé à l'avenir, cette modalité de travail doit perdurer pendant toute la crise sanitaire pour tous les agent-e-s qui le souhaitent.

Les nouvelles modalités de télétravail mises en place à compter du 20 juillet sont à la main des ELD : la direction se dédouane totalement de ses responsabilités en matière RH, laissant les managers décider seuls ! Des risques forts de clivages, de sentiment d'iniquité, voire de tensions vont apparaître sur certains sites, au détriment des agent-e-s ... souvent dans les mêmes agences malheureusement !

La CGT invite tou-te-s les agent-e-s qui envisagent de demander le télétravail à définir avec leur ELD les conditions indispensables à leur conditions de travail pour réaliser leurs activités à savoir: le matériel informatique (portable, écran, souris, câbles, le téléphone et le casque professionnels), le fauteuil et les accessoires adaptés pour les personnes avec un avis de la médecine du travail ou de prévention, les modalités de contact et de suivi avec le-la N+1 et son équipe, la formation à la mise en place du télétravail et aux outils.

2/ Principes organisationnels:

2-1 : Ce qui change :

- **Les mesures de distanciations** : elles sont fixées à 1 mètre en toute situation (AZLA, bureau entretien, salle de réunion, etc...) : lorsque cette distance ne peut pas être respectée le port du masque est obligatoire.
- **AZLA et AIC** : le port du masque reste obligatoire mais la visière est facultative et au choix de l'agent-e
- **Jauges des usager-ères et agent-e-s présent-e-s sur sites** : Un nouveau calcul des jauges maximales est réalisé en recalculant un espace de 2m² au lieu de 4m² soit deux fois plus d'agent-e-s et d'usager-ère-s sur les sites.
- **Bornes PILA** : les agent-e-s et services civiques pourront aider les usager-ère-s dans l'utilisation des outils en AZLA. La direction va mettre en place sur certains sites des plexi-glass supplémentaires entre les bornes pour augmenter le nombre de Pila accessibles... sans préciser lesquels.
- **Plan de circulation** : un nouveau plan de circulation est mis en place afin de « fluidifier les déplacements sans les ralentir » tout en respectant 1 mètre de distance.
- **Référent-e-s sanitaires** : un contrôle hebdomadaire et non plus quotidien des conditions de sécurité d'ouverture des sites et services.
- **Masques** : les masques à usage unique (type chirurgicaux) seront à usage exclusif des usager-ère-s et/ou visiteur-euse-s externes. La direction affirme que tous les agent-e-s ont reçu leurs masques lavables sur l'ensemble des sites et services et qu'ils-elles doivent obligatoirement utiliser ceux-ci.
- **Véhicule de service** : plusieurs agent-e-s pourront utiliser les véhicules de service en simultanée à condition de porter un masque pendant toute la durée du trajet.

2/ Principes organisationnels:

2-2 : Ce qui ne change pas :

- Les mesures concernant la désinfection des mains à l'entrée des locaux pour les agent-e-s et les usager-ère-s
- Maintien du point sanitaire et du registre des entrants.
- Maintien de la désinfection des points de contact après chaque passage
- Maintien de 3 ESI par demie-journée.
- Maintien des formations en délocalisé sur sites jusqu'au 3 août pour éviter les transports en commun.

2/ Principes organisationnels:

2-3 : Autres informations :

- Concernant les tests MRS actuellement en cours, un retour sera fait auprès des élu-e-s lors du CSE du mois d'août
- Concernant la CSP : le marché externe a été renouvelé : Altédia a remporté le marché, le mandataire sera l'AFPA.

Plan de Reprise des Activités phase 3

Analyse globale de la CGT

Les élu-e-s CGT ont dénoncé l'allègement des mesures sanitaires notamment en AZLA, alors que c'est l'endroit où il y a le plus de risque de contamination et de propagation du virus.

La CGT a insisté pour que les agent-e-s planifié-e-s en AZLA et/ou AIC portent un masque ET une visière, avec la possibilité d'être remplacé-e-s autant de fois que nécessaire pour les pauses, afin d'éviter une fatigue importante.

La CGT s'inquiète sur les conditions de travail et les risques d'agression sur les sites où le nombre de bornes PILA restera le même : la santé des agent-e-s ne doit pas avoir de prix !

De même concernant la possibilité d'aider les usager-ère-s sur les outils en AZLA, la CGT s'interroge sur le respect des gestes barrières dans de telles conditions.

La CGT exige que soit affichées les jauges DE de manière à être visibles par tou-te-s dès l'entrée dans les locaux.

La CGT réclame qu'une fiche pratique de prise en charge des personnes symptomatiques soit rédigée, affichée et connue de tou-te-s les agent-e-s, pas seulement les référent-e-s sanitaires ou SST ou membres de l'ELD.

La CGT a de nouveau alerté la direction concernant la climatisation défectueuse sur certains sites : elle maintient sa position et affirme que les filtres ont été changés sur l'ensemble des sites.

La CGT rappelle que la climatisation est un danger potentiel dans la propagation du virus.

Déclaration de la CFE-CGC

La CFE-CGC a fait une déclaration en fin de présentation de la direction : elle considère que le PRA 3 présenté par la direction est conforme au protocole national de déconfinement du gouvernement. La CFE-CGC a ensuite longuement mis en avant l'investissement des ELD depuis le début de la crise sanitaire et a alerté sur leur charge de travail.

Aucune alerte sur les agent-e-s non managers qui se sont investi-e-s et qui ont permis que Pôle Emploi continue à remplir ses missions !!!

Déclaration des élu-e-s CGT / FO / SNU concernant la phase 3 du Plan de Reprise des Activités

Dans un entretien accordé à l'AFP le 9 juillet, le Pr Jean-François Delfraissy, Président du Conseil Scientifique Covid-19, confirme que *"beaucoup d'éléments font penser qu'il pourrait y avoir un retour du virus pour la fin octobre ou le mois de novembre"* d'autant qu'*"il y a une perte quasi complète des mesures de distanciation..."*.

Dans son allocution du 14 juillet, Emmanuel MACRON a annoncé le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics clos afin de limiter les risques d'une seconde vague de crise sanitaire.

Le protocole national de déconfinement des entreprises, sur lequel se base la direction pour écrire le PRA, régit le port du masque obligatoire *"lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent ou si la distance d'au moins un mètre ne peut être respectée ou garantie."*

Chaque jour de nouvelles études sur le virus sont publiées... Certaines démontrent que les postillons sont les principaux vecteurs de propagation du virus jusqu'à 6 voire 7 mètres de distance et que le virus peut rester en suspension dans l'air pendant 10 à 15 minutes.... Très loin des un mètre de distanciation prévue dans le Plan de reprise phase 3, étude confortant la demande répétée des élu-e-s du port du masque obligatoire pour les agent-e-s ET les usager-e-s.

A Pôle Emploi, les Plans de Retour à l'Activité se succèdent depuis la réouverture des sites le 18 mai avec à chaque fois moins de protections sanitaires et plus de présences sur les sites tant d'usagers que de conseillers. Et pourtant le virus est toujours présent !

Après avoir déployé la 1ère étape le 18/05, la 2ème étape le 29/06, la direction présente aux élu-e-s ce jour la 3ème étape qui sera applicable au 20/07. Les agent-e-s n'ont pas le temps d'assimiler les conditions prévues d'une étape que la prochaine s'applique déjà. Aucun bilan n'est effectué avant le passage à l'étape supplémentaire pour conforter et justifier le passage au palier suivant.

[Lire la suite](#)

Prochain CSE ordinaire jeudi 30 juillet 2020

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)



Vos élu-e-s CGT au CSE :

Guillaume BOURDIC :	CSE.bretagne-bourdic@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER :	CSE.bretagne-dilasser@pole-emploi.fr
Loïc KERDRAON :	CSE.bretagne-kerdraon@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX :	CSE.bretagne-kerleroux@pole-emploi.fr
Martial LE BOULH :	CSE.bretagne-le-boulh@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI :	CSE.bretagne-ramdani@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON :	CSE.bretagne-rublون@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON :	CSE.bretagne-salomon@pole-emploi.fr

Vos délégué-e-s syndicaux-cales CGT :

Elise BUGEAUD :	CGT.bugeaud-bretagne@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER :	chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Marina FERRAND-DESMARES :	marina.ferrand-desmares@pole-emploi.fr
Muriel LEFEVRE :	Muriel.LEFEVRE@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI :	CGT.ramdani-bretagne@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON :	CGT.rublون-bretagne@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON :	Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos représentant-e-s de proximité CGT :

Côtes d'Armor : Mer et vallées Agences de Lannion, Loudéac, Guingamp et Dinan	Finistère : Cornouailles Agences de Douarnenez, Quimper Nord, Quimper Sud, Pont L'abbé, Concarneau Et Quimperlé	Ille et Vilaine : Rennes Communauté Agences de Rennes Nord, Rennes Centre, Rennes Ouest, Rennes Est, Rennes Sud et DT35	Ille et Vilaine : Haute Bretagne Agences de Combourg, Vitré, Saint Malo, Fougères et Redon	Morbihan : Littoral Ouest Agences de Lorient Ville, Lorient Marine, Lanester et Auray
Elise BUGEAUD RP- bretagne.bugeaud@pole-emploi.fr	Anne QUEMENEUR RP- bretagne.quemeneur@pole-emploi.fr	Marie-Paule TUAUX RP- bretagne.tuaux@pole-emploi.fr	Marie-Line ROLLO RP- bretagne.rollo@pole-emploi.fr	Martial LE BOULH RP- bretagne.le-boulh@pole-emploi.fr



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)